

Enfin la concertation, prélude à une négociation sur le métier !

Le SNPDEN, grâce à sa persévérance et à sa pugnacité, a permis l'ouverture d'une concertation avec notre ministère sur :

- l'aménagement du temps de travail, le compte épargne temps, la cessation progressive d'activité et le temps partiel ;
- la formation initiale et continue ;
- le bilan de la mise en œuvre du protocole dans la perspective de son actualisation.



Lors de la première réunion, le 28 novembre, nous avons rappelé que le protocole et le référentiel de métier restaient nos documents de référence, que les commissions « Blanchet » avaient permis de résoudre nombre de problèmes sur les conditions d'exercice du métier dans les académies, mais que de nombreuses questions n'avaient pas encore trouvé de réponses satisfaisantes. Le livre blanc sur « les conditions de travail et d'exercice du métier de personnels de direction », établi à partir de plus de 1 600 questionnaires, qui sera diffusé prochainement, en est le révélateur.

Ce qui pèse le plus négativement sur notre métier, ce sont bien sûr les actes de violence importés de l'extérieur, les pressions communautaires, les attitudes consuméristes, la volonté de certains de s'extraire des règles alors que nous tentons de faire respecter les valeurs et les exigences de l'École républicaine ; mais c'est aussi le manque de personnels et/ou leur qualification mal adaptée aux besoins ; ce sont enfin les injonctions de nos tutelles dans des domaines relevant de l'autonomie de l'établissement.

Si la démocratie dans les établissements doit être confortée, l'autorité des personnels, en premier lieu des proviseurs, principaux et adjoints, doit être réaffirmée ; des postes d'attachés d'administration ou de secrétaires généraux doivent être déployés dans les EPLE ; le conseil pédagogique et le bureau doivent enfin être créés.

Nous porterons également ces propositions dans le cadre du débat sur l'École.

Certes, nous revendiquons notre appartenance à l'encadrement de l'Éducation nationale, mais la direction d'un collège ou d'un lycée implique des conditions particulières dans la responsabilité, dans les missions ; elle n'induit ni le même temps de travail, ni la même gestion de ce temps ; nous réglons de nombreuses situations dans l'urgence, notamment parce que nous devons assurer la sécurité des biens et des personnes. Notre quotidien n'est pas celui des responsables administratifs ou même des inspecteurs ! C'est cela aussi que doivent comprendre nos interlocuteurs s'ils veulent, comme ils le disent, analyser notre situation de manière objective.

Nous travaillons plus de 1 800 heures par an et cela justifie amplement que nous puissions bénéficier des 22 jours du compte épargne temps prévu par le décret du 29 avril 2002. C'est l'objet de la mise en œuvre d'un compte épargne temps sur l'année, sur la carrière, mais aussi de la cessation progressive d'activité.

Nous avons redit que nous n'étions pas liés par l'accord-cadre du 16 octobre 2001 relatif à l'ARTT des personnels IATOSS et d'encadrement sur lequel le SNPDEN n'a pas été consulté et qu'il n'a pas signé, ni par le décret, les arrêtés et la circulaire de janvier 2002 qui en découlent.

Par ailleurs, nous souhaitons rediscuter de l'organisation de l'EPL hors du temps scolaire puisque la circulaire de 1996 a été rendue inopérante par l'évolution des textes sur les missions des personnels et l'application de l'ARTT aux ATOSS et aux CPE.

Nous voulons également faire le point sur la mise en œuvre du diagnostic, de la lettre de mission et de l'évaluation et voir évoluer la formation des personnels de direction afin qu'elle réponde mieux à leurs attentes et à celles de l'institution.

Enfin, l'évolution du statut doit être présente dans cette concertation : pyramidage du corps, classement des établissements, rémunérations trop différenciées entre chefs et adjoints, NBI, clause de mobilité etc.

C'est l'ensemble de ces domaines que nous souhaitons aborder dans une négociation sur le métier.

Philippe GUITTET

Éditorial

3

4

Agenda
Décisions du BN

Actualités

6

14

Rencontres

International

20

23

Dossier
CSN

Chronique juridique

54

64

Questions
réponses

Pages centrales : fiche
syndicale de mutation

Encart :
annuaire 2003-2004

Index des annonceurs

INCB	2, 9, 11
SONY	7
MGEN	13
KALEIDOSCOPE	50, 51
ALISE	68

SNPDEN : 21 rue Béranger, 75003 Paris

Téléphone : 01 49 96 66 66 Fax : 01 49 96 66 69

Mél : siege@snpdn.net

Directeur de la Publication : Philippe GUITTET

Rédacteur en chef : Annie Prévot

Rédacteur en chef adjoint : Marcel Jacquemard

Secrétaire de rédaction : Joëlle Torres

Conception : CIE/Lawrence Bitterly, Paris, Johannes Müller

Réalisation : Johannes Müller

Publicité : Espace M • 04 92 38 15 55

Chef de Publicité : Fabrice Mauro

Impression : Imprimerie SIC, 5/7 rue Claude Chappe 77 400 Lagny

- Tel : 01 64 12 17 17

Direction - ISSN 6-5 294

Commission paritaire de publications

et agence de presse

1 798 D 73 S du 11 mars 1993

Direction n° 114

Mis sous presse le 28 novembre 2003

Abonnements : 35 € (10 numéros)

Prix du numéro : 3,8 €